

# L'ÉCHO de TRANS-EN-PROVENCE

JUIN 2025 - N°81



PLACE À L'ÉTÉ,  
VIBREZ AVEC NOTRE PROGRAMME  
D'ANIMATIONS !



# SOMMAIRE

■ Page 1  
SOMMAIRE

■ Page 2  
ÉDITORIAL

■ Pages 3 à 6  
INFORMATIONS

■ Page 7  
FINANCES COMMUNALES

■ Pages 8 à 11  
PLACE À L'ÉTÉ, VIBREZ  
AVEC NOTRE PROGRAMME  
D'ANIMATIONS !

■ Pages 12 à 13  
FINANCES COMMUNALES

■ Page 14  
ENVIRONNEMENT

■ Pages 15 à 16  
ALBUM DES FESTIVITES

■ Page 17  
EXPRESSION POLITIQUE

■ Page 18  
AGENDA / ÉTAT CIVIL  
RAPPEL BRUIT

## INFO PUBLICATION

Directeur de la Publication : M. Alain CAYMARIS  
Rédacteur en Chef : M. Nicolas MISSUD  
Réalisation : service Communication  
Maquette et Impression : SERICONCEPT  
Tél : 04.94.60.62.27  
Également disponible sur [www.transenprovence.fr](http://www.transenprovence.fr)

## NUMÉROS UTILES

MAIRIE DE TRANS-EN-PROVENCE  
25 avenue de la Gare  
83720 - TRANS-EN-PROVENCE

Accueil : 04.94.60.62.49  
Fax : 04.94.60.62.20  
[accueil@transenprovence.fr](mailto:accueil@transenprovence.fr)

### Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi : 8h30-12h, 13h30-17h  
le vendredi : 8h30-12h30, 13h30-16h30

Site officiel : [www.transenprovence.fr](http://www.transenprovence.fr)  
Facebook : Ville de Trans-en-Provence  
Instagram : villedetransenprovence

Secrétariat du Maire : 04.94.60.62.27  
E-mail : [secretariatmaireelus@transenprovence.fr](mailto:secretariatmaireelus@transenprovence.fr)  
Secrétariat général : 04.94.60.62.12  
Formalités administratives : 04.94.60.62.49  
État-civil/élections/cimetière : 04.94.60.62.10  
Services techniques : 04.98.10.43.20  
Police Municipale : 04.94.60.62.37  
Affaires scolaires : 04.94.99.23.64  
C.C.A.S. : 04.94.99.23.62  
Culture et Vie Associative : 04.94.60.62.19  
Location salles/matériel : 04.94.60.62.19  
Secrétariat ACM maternelle: 04.94.99.69.90  
Secrétariat ACM élémentaire : 04.94.70.84.81  
Secrétariat Club des Jeunes : 04.94.70.84.81

### Groupe Scolaire

École maternelle : 04.94.39.98.24  
École primaire : 04.94.60.62.21

### Autres

Ramassage des encombrants à la demande :  
04.94.50.07.00  
École de Musique : 04.94.70.89.66  
La Poste : du mardi au samedi de 9h00 à 11h30

### SECOURS

Police Nationale : 17 (ou 112 sur portable)  
ou 04.94.39.44.00  
Pompiers : 18 ou 04.94.60.66.00  
S.A.M.U. : 15  
Hôpital de Draguignan : 04.94.60.50.00  
PHARMAGARDE : 3237  
Service des eaux DPVa : 04.13.35.46.36  
Dépannage électricité Enedis : 09.72.67.50.83  
Urgences gaz naturel : 0.800.47.33.33



Cette année encore les différents épisodes pluvieux du printemps ont fait du bien à la nature et aux nappes phréatiques. C'est bon signe pour l'été qui s'annonce, cependant restons vigilants face à une éventuelle canicule et aux risques incendies.

Le 8 avril dernier, le budget primitif de la commune a été voté. Vous noterez cette année encore qu'il n'y aura pas de hausse fiscale. Malgré un contexte difficile pour les petites communes et un matraquage fiscal au niveau national, j'ai décidé de ne pas rajouter un impôt supplémentaire. Depuis le début du mandat, avec notamment une inflation galopante, vous observerez une stabilité fiscale rendue possible grâce à une gestion maîtrisée. Les sommes de 129 400 euros pour les associations et de 149 300 euros pour le CCAS ont été votées pour que notre commune vive et soit attractive. Par conséquent nous continuerons à œuvrer pour le développement de notre commune tout en préservant une âme rurale et une qualité de vie.

Dans ce magazine vous trouverez un programme détaillé des festivités, l'occasion pour moi de remercier tous les membres bénévoles du Comité des Fêtes et de toutes les associations culturelles ou sportives, ce tissu associatif riche, ainsi que tous les commerces qui contribuent au rayonnement de notre village. La programmation des animations est celle d'une commune vivante, pleine d'enthousiasme qui nous rassemble. Trans-en-Provence est une commune animée tout au long de l'année et c'est l'occasion pour mon équipe et moi-même de venir échanger avec vous. Que vous soyez entrepreneur, acteur associatif, citoyen engagé ou simple observateur de la vie locale, vous avez un rôle à jouer dans la vie de notre village.

La vie d'une commune c'est aussi ses agents que je souhaite ici mettre à l'honneur. Ils nous accompagnent au quotidien et contribuent largement aux réalisations et à tous les services rendus.

Par ailleurs concernant les travaux du centre-ville, ils sont désormais achevés. L'enrobé définitif (Route de la Motte et Avenue de la Gare) sera réalisé en janvier 2026 par le Conseil Départemental du Var. Les travaux du Syndicat Mixte de l'Argens avancent et je vous informe que le pont d'entrée de Carrefour sera rouvert à la circulation fin juillet. Notre commune évolue, avec des réalisations concrètes pour notre bien-être et les générations futures.

Entre modernité et traditions, Trans-en-Provence avance avec ambition et fierté. Grâce à la volonté des élus et de vous tous, nous bâtissons ensemble un village qui nous rassemble et tourné vers l'avenir.

Ma volonté ainsi que celle de mon équipe restent intactes, nous avons comme boussole l'intérêt général et l'amélioration de votre quotidien. Nous mettrons toute notre énergie pour que les projets communaux entrepris se concrétisent.

A l'aube d'un été sûrement caniculaire, je tiens ici à remercier les bénévoles du CCFF (Comité Communal des Feux de Forêt) de sillonner tous les chemins de notre commune et de participer également à notre sécurité.

Après un début d'année riche en événements, je vous attends nombreux pour les prochaines manifestations où j'aurais l'immense plaisir de vous croiser.

Bonne lecture à toutes et à tous et prenez soin de vous et de vos proches.

**Alain CAYMARIS**

Maire de Trans-en-Provence



## UN MARCHEPIED OFFERT AU CCAS : MERCI AU ROTARY CLUB ET AU GROUPE CHOPARD !



Grâce à la générosité du Rotary Club Les Arcs Val d'Argens, et au loto caritatif qu'il a organisé l'an dernier, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre Commune a reçu un chèque de 220€ et bénéficie depuis le 27 février d'un équipement précieux pour le confort et l'accessibilité des séniors transians : un marchepied automatique pour son minibus.



Le groupe Chopard a quant à lui participé financièrement à l'installation de ce dispositif, dont la remise officielle s'est déroulée en présence de Monsieur le Maire Alain CAYMARIS, Mme Anne-Marie AMOROSO, adjointe aux Affaires sociales, et Mme Véronique LAMOUR, directrice du CCAS.

Coût total du marchepied et de son installation : 1877,40€.

## L'ASSOCIATION LES MISTIGRIS SANS TOITS

L'association « Les Mistigris sans toits » a été créée en 2015 pour faire face à la surpopulation des chats errants de Trans-en-Provence. Dans le cadre de leur stérilisation et identification, elle a signé une convention avec la Commune et la clinique vétérinaire « Saint-Bernard ». L'association récupère ainsi, à ses frais, les plus sociables, pour les faire stériliser, vacciner, identifier. Les plus sauvages sont capturés à l'aide d'une cage piège. Elle permet également de faire soigner les chats errants malades, permettant de réduire la contamination entre congénères. L'association les relâche ensuite sur leur lieu de vie, mais œuvre à leur trouver par la suite une famille sous contrat d'adoption.

Elle a depuis 10 ans pris en charge entre 700 et 800 chats, et sait désormais en recenser le nombre et savoir où ils se trouvent dans le village.

Pour faire face aux dépenses des frais vétérinaires, l'association participe aux foires du village afin de récupérer des dons, elle vend des objets, et compte sur sa plus importante rentrée financière qu'est la subvention municipale.

Reconnu « animal domestique » par l'arrêté du 3 avril 2014 et « être vivant doué de sensibilité » depuis la loi du 16 février 2015, le chat errant est protégé par plusieurs articles de lois :

-Le fait de priver de nourriture et d'abreuvement un animal domestique est reconnu cruauté passive conformément à l'article R214-17 du Code Rural.

-L'article L214-3 interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Exercer des sévices graves ou commettre un acte de



cruauté envers eux est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

-Est également puni des mêmes peines l'abandon d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité.

Pour information, les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, sur le territoire de la commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du Maire de cette commune. Ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que, dans la mesure ou le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime ne peut être mis en œuvre.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L.211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée.

Pour tout renseignement, signalement, don, contactez les Mistigris sans toits :

**435 Chemin du Cassivet, 83720 Trans-en-Provence**

**E-mail : [andre.morel21@orange.fr](mailto:andre.morel21@orange.fr)**

**Tel : 06.13.36.59.41**





## AF PIÈCES AUTO

AF Pièces Auto est une entreprise indépendante transianne spécialisée dans la vente de pièces détachées automobiles toutes marques pour professionnels et particuliers.

Une équipe de professionnels jeunes et dynamiques à votre écoute avec une gamme de produits alliant qualité et accessibilité.

AF : plus qu'un fournisseur, un véritable partenaire !

Adresse : 3 impasse Notre Dame, 83720 Trans-en-Provence.

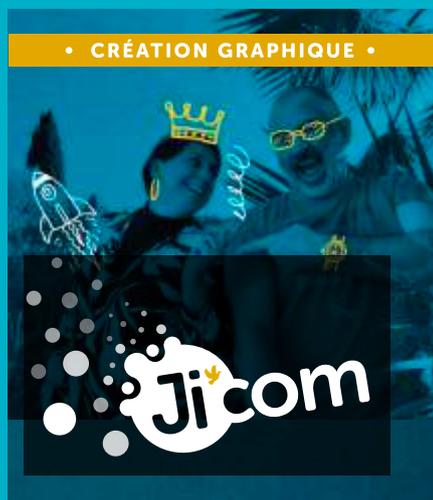
Tel : 04.15.54.16.20

E-mail : [remy@af-piecesauto.fr](mailto:remy@af-piecesauto.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, et le samedi de 9h à 12h.



## JICOM, L'AGENCE QUI LIBÈRE VOS IDÉES !



• CRÉATION GRAPHIQUE •

Installés à Trans-en-Provence depuis 15 ans, nous avons ouvert notre agence de création en 2023 chez nous. Issus tous deux d'écoles de graphisme, notre parcours a toujours été complémentaire ; c'était donc une évidence de travailler ensemble !

Un travail d'équipe au quotidien, Jérôme pour sa créativité et son perfectionnisme, Isabelle pour son accompagnement dans la mise en page, son contact clientèle et sa détermination.

Professionnels passionnés par la création de design unique et impactant, nous permettons à nos clients d'atteindre leurs objectifs commerciaux en faisant décoller leur image de marque.

Nous accompagnons tous nos clients (PME, artisans, associations...), dans la mise en place de leur identité visuelle sur l'ensemble de leurs supports de communications (création de logo, plaquette, fiches techniques, devanture, habillage de véhicule...).

Contactez-nous : Isabelle & Jérôme PETIT

E-mail : [contact@jicom.fr](mailto:contact@jicom.fr)

Tel : 06.67.91.13.00.

Un extrait de nos réalisations sur [www.jicom.fr](http://www.jicom.fr) et sur les réseaux sociaux.



## AXA : MA SANTÉ - OBSÈQUES - DÉPENDANCE

Encore et toujours, votre commune vous propose la complémentaire MA SANTÉ AXA avec une remise de 20 % sur plusieurs formules et renforts, selon vos besoins.

Et depuis le 14 mai, un nouveau contrat Obsèques AXA ESSEN'CIEL, à cotisation de durées de 10 ans, 20 ans ou en viager, avec une assistance +++, vous est proposé.

Le couplage d'un contrat SANTÉ avec l'offre OBSÈQUES et/ou DÉPENDANCE totale ou partielle vous permet de bénéficier d'un avantage financier (offre soumise à condition et valable jusqu'au 31 décembre 2025).

Que vous soyez seniors, artisans, commerçants, de professions agricoles et libérales, n'hésitez pas à contacter :

**Christine RICHARD**, votre conseillère transianne depuis 2017, au 07.71.80.09.62 ou par e-mail à [christine.richard.am@axa.fr](mailto:christine.richard.am@axa.fr).



# INFORMATIONS



## SOLIHA VAR AU CŒUR DE L'ACTION POUR UN HABITAT DE QUALITÉ

SOLIHA VAR anime les OPAH-RU & OPAH INTERCO de 2024 à 2029.

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ? Vous faites partie d'une copropriété ? Vous résidez sur une des 23 communes du territoire de Dracénie Provence Verdon agglomération ?

Une équipe de professionnels de l'habitat se tient à votre disposition, et ce, gratuitement.

Leur mission ? Vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans la réalisation de vos projets d'amélioration de l'habitat.

**Un accompagnement sur mesure pour vous aider à rénover, adapter, améliorer votre logement.**

**Des réponses concrètes sur le financement et les aides mobilisables pour vous permettre la réalisation de vos travaux. Mais aussi un accompagnement dans l'organisation administrative de votre copropriété et des travaux sur vos parties communes.**

N'attendez plus pour profiter de cette opportunité et donner vie à vos ambitions en matière d'habitat !

**Pour plus d'informations, contactez SOLIHA Var par téléphone au 04.23.36.00.82 ou par mail à [habitat.dracenie@soliha.fr](mailto:habitat.dracenie@soliha.fr)**



## APPEL AUX DONS POUR LA TOITURE DE LA MAISON PARODI

Unique bien de la paroisse, situé au 12 place de l'Eglise, la maison Parodi est un lieu de rassemblement pour de nombreuses fêtes et célébrations, et accueille les réunions de préparation pour les mariages et baptêmes.

Une cagnotte Leetchi a été ouverte il y a quelques mois pour la rénovation de sa toiture, actuellement dans un état catastrophique. Les jours de pluie, les nombreuses infiltrations d'eau descendent parfois jusqu'au 1er étage, dégradant les plafonds et menaçant les installations électriques.

Cette cagnotte est accessible en scannant le QR Code ci-contre, ou en inscrivant cet URL dans votre navigateur Internet : <https://www.leetchi.com/c/sauvons-la-maison-parodi-4163425>

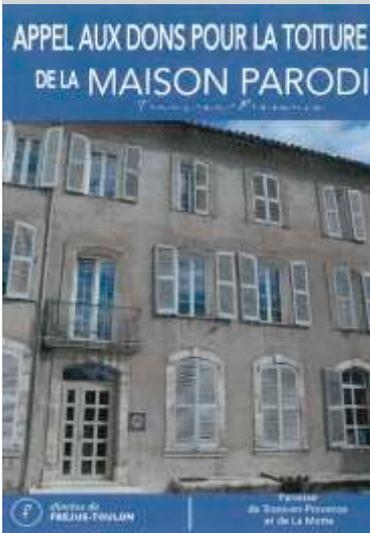
Il est également possible d'envoyer votre don par chèque à l'adresse suivante : Diocèse Fréjus Toulon, Service Economat – 68 Impasse Beaulieu – CS 30518 – 83041 Toulon Cedex 09.

Chèque accompagné de :

-vos coordonnées : nom, prénom, adresse et email, pour recevoir le reçu fiscal dématérialisé. En effet, votre don ouvre droit à une réduction fiscale de 66% (dans la limite de 20% de vos revenus imposables).

-l'autorisation d'encaissement (à découper ci-après ou à recopier sur papier libre).

Pour tout renseignement : Père Guillaume Coulibaly (07.60.67.51.65) ou le Père Armel Kouakou (06.69.20.20.34).



### DON PAR CHÈQUE

J'autorise l'Association Diocésaine de Fréjus-Toulon (Code ICS : FR56ZZZ367311) à encaisser le chèque et je joins le chèque à l'ordre de **ADFT - Paroisse de Trans**

Montant :.....€      Date et signature\*:

**POUR LA REPARATION DU TOIT DE LA MAISON PARODI**



## LOCATIONS SAISONNIÈRES : CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES (LOI LE MEUR DU 19 NOVEMBRE 2024)

Pour favoriser la location permanente au détriment de la location touristique, la loi Le Meur du 19 novembre 2024 introduit une série de mesures :

- **Une fiscalité moins favorable** en abaissant l'abattement fiscal applicable dès 2025

- à 50% pour les meublés classés et chambres d'hôtes dans la limite de 77 700 € de revenus locatifs annuels (contre jusqu'à présent 71% dans la limite de 188 700 €)
- à 30% pour les meublés non classés dans la limite de 15 000 € de revenus locatifs annuels (contre jusqu'à présent 50% dans la limite de 77 700 €).

- **Un DPE obligatoire** : la loi soumet les meublés de tourisme au diagnostic de performance énergétique (DPE). Ainsi, tous les logements proposés nouvellement à la location en meublé de tourisme soumis à autorisation de changement d'usage (en zone tendue) devront attester d'un DPE classé entre A et E à compter de Mai 2026 pour Dracénie Provence Verdon agglomération. À partir de 2034, tous les meublés de tourisme actuels et futurs dans l'hexagone devront être classés entre A et D.

- **Les pouvoirs des Maires renforcés** : les communes pourront définir des quotas d'autorisations de meublés de tourisme, et délimiter dans leur plan local d'urbanisme (PLU), des secteurs réservés à la construction de résidences principales. Depuis 2025, toutes les communes peuvent limiter à 90 jours par an la durée maximum pendant laquelle les résidences principales peuvent être louées à des touristes (au lieu de 120 jours aujourd'hui). Est considérée comme une résidence principale le lieu de résidence de minimum 8 mois par an. La déclaration préalable des résidences principales est imposée sur notre territoire.

- **Modification du règlement de copropriété** : à partir de 2025, tout copropriétaire se déclarant en Mairie comme loueur de meublés de tourisme devra en informer le syndic. Les nouveaux règlements de copropriété pourront interdire ou non les meublés de tourisme.

- **Déclaration** : toute location saisonnière, meublée de tourisme ou chambre d'hôtes est soumise à une déclaration préalable avant le début de l'activité de location. Depuis janvier 2023 la plateforme [www.declaloc.fr](http://www.declaloc.fr) a été mise en place sur le territoire pour faciliter cette démarche.

- **Le Numéro d'enregistrement** : Dracénie Provence Verdon agglomération n'a pas mis en place la procédure d'enregistrement. Aucun numéro d'enregistrement ne peut être délivré pour les locations. Il faut noter que suite à la Loi LE MEUR du 19 novembre 2024, celui-ci sera obligatoire au plus tard le 20 mai 2026.

- **Le Numéro de Siret** : le numéro de SIRET est obligatoire pour toute activité de location meublée (professionnelle ou non). [formalites.entreprises.gouv.fr](http://formalites.entreprises.gouv.fr).

**Pour tout renseignement : Service Taxe de séjour - Direction du Tourisme - Dracénie Provence Verdon Agglomération. Tel : 04.94.50.07.01.**

**E-mail : [taxedesejour@dracenie.com](mailto:taxedesejour@dracenie.com)**



DESTINATION  
**DRACÉNIE** PROVENCE  
VERDON

*Venez, vous reviendrez*



## BUDGET COMMUNAL 2025

**Le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget primitif ont eu lieu respectivement le 27 mars 2025 et le 8 avril 2025.**

Les résultats de clôture 2024 sont repris par anticipation au budget primitif **2025** de la Commune.

Le budget primitif 2025 de la Commune présente un total de **9 502 145 €** en dépenses et **9 502 145 €** en recettes (y compris les restes à réaliser de l'exercice 2024 en investissement à savoir **146 938 €** en dépenses et **307 931 €** en recettes).

### Ainsi le budget se décompose comme suit :

- **7 756 482 €** en dépenses de fonctionnement soit **81,63 %** des dépenses
- **1 745 663 €** en dépenses d'investissement soit **18,37 %** des dépenses
- **7 756 482 €** en recettes de fonctionnement soit **81,63 %** des recettes
- **1 745 663 €** en recettes d'investissement soit **18,37 %** des recettes

**En 2024**, le budget primitif de la Commune présentait un total de **9 610 234 €** en dépenses et de **9 610 234 €** en recettes dont les restes à réaliser de 2023 en investissement (**260 800 €** en dépenses).

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025

### DÉPENSES

- Charges à caractère général **1 693 374 €**.

Réduction des dépenses courantes de **11 092 €** par rapport au montant de 2024 (**1 704 466 €**).

- Charges de personnel **4 467 588 €**.

Augmentation de **85 015 €** par rapport au montant de 2024 (**4 382 573 €**). Au 1er février 2025, les services comptent : 87 fonctionnaires, 28 contractuels, 1 papi trafic et 2 apprentis.

- Autres charges de gestion courante : **661 518 €** dont :
  - Subvention au CCAS : **149 300 €**,
  - Subventions aux associations : **129 400 €**,
  - Subventions aux entreprises : **150 000 €**,
  - Subventions pour travaux de façades : **10 000 €**,
  - Indemnités aux élus : **103 116 €**,
  - Cotisations patronales : **13 085 €**,
  - Contribution au CDG : **52 184 €**,
  - Créances admises en non-valeur et éteintes : **34 500 €**,
  - Formation aux élus et frais de représentation : **19 933 €**.
- Charges financières : **69 502 €** (remboursement des intérêts de la dette + Opération des ICNE).
- Charges exceptionnelles : **2 000 €** (provision pour titres annulés sur exercices antérieurs).
- Virement à la section d'investissement : **560 248 €**.
- Atténuations de produits : **302 252 €** (provision pour prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU : **299 252 €** + dégrèvement sur la TH : **3 000 €**).



# PROGRAMME

# DES FESTIVITES DE L'ETE 2025

(programme détachable)

## Juin

**Vendredi 13 juin :** Fête de la musique, de 19h à minuit : place de l'Hôtel de Ville, place de la Victoire, devant l'Eglise Saint-Victor, place de l'Airo, esplanade de la passerelle.

Groupes prévus : Potzika, Child of the Moon, King Joke, Micro d'Ange, Mr and Mrs O, Totem, Exit, GS Record's, Paral'L, jazzik, et l'École de musique de Trans-en-Provence.

**Dimanche 15 juin :** Exposition-découverte des activités de l'Alase (activités manuelles, sportives, énergétiques, linguistiques), de 9h à 18h, salle polyvalente, entrée libre.

**Mardi 17 juin :** fête/jeux de fin d'année de l'école élémentaire Jean Moulin, à partir de 17h, dans la cour de l'école.

**Jeudi 19 juin :** spectacle de théâtre des élèves de CM2, à 17h30, salle polyvalente.



**Vendredi 20 juin :** « Balade gourmande » à 19h, avec animation musicale par La Pena du Dragon. Producteurs et commerçants, installés place de l'Hôtel de Ville, proposeront un plat : assiette au tarif unique de 5€, à déguster sur une grande tablée.

**Mardi 24 juin :** spectacle chorale des CP, à 19h, salle polyvalente.

**Mercredi 25 juin :** Théâtres en Dracénie, spectacle de Hip-Hop, à 20h30, Théâtre de verdure.

### Vendredi 27 juin :

-Rire en chansons, à 20h, place de l'Hôtel de Ville. A 20h : chansons d'humour, avec Filipe Loir. A 20h40 : un monde de fous, avec Yves Trinquart. A 21h : pour de vrai pour de rire, avec Filipe Loir et Claude Raffort. Entrée libre, restauration sur place.

-Concert de la chorale Trans'Notes et de la chorale de Taradeau, 18h30, Eglise Saint-Victor. Entrée libre.

### Samedi 28 juin :

-Inauguration du concours photo « Nuances de bleu, Trans-en-Provence et alentours », à 17h, esplanade de la passerelle.

-Fête de la Saint-Jean du Comité des Fêtes, de 19h à minuit, place de la Victoire (animée par le groupe Vertigo), et place de l'Hôtel de Ville (avec le groupe Mr and Mrs O). Feu sur le boulo-drome et parade déambulatoire. Restauration sardinade, saucisse/merguez. Inscriptions du 16 au 23 juin par e-mail à [cdfodtep@hotmail.com](mailto:cdfodtep@hotmail.com)

**Du 30 juin au 1er août :** exposition de peintures de Monsieur Jean-François Kohn, à l'accueil de la Mairie, aux horaires d'ouverture. Entrée libre.



# Juillet

**Vendredi 4 juillet :** Jeux à l'ancienne et tournoi de babyfoot, de 19h à minuit, place de l'Hôtel de Ville. Animé par le groupe Potzika.



**Samedi 5 juillet :** Fête de quartier du Comité des fêtes à Saint-Vincent, de 19h à minuit, animée par DJ Pat Event.

**Vendredi 11 juillet :** Soirée Food-Truck, de 19h à minuit, place de l'Hôtel de Ville. Animé par le groupe King Joke.



**Dimanche 13 juillet :** Concert « Guy au Saxo », de 10h à 13h, sur le marché dominical.

**Jeudi 17 juillet :** Spectacle des sapeurs-pompiers du Rhône, à 21h, au stade Corsi, organisé par le Comité des Fêtes. Entrée libre.



**Samedi 19 juillet :** Fête de quartier du Comité des fêtes au Varrayon, de 19h à minuit, animée par DJ Fred.

**Samedi 26 juillet :** Concert France Gall et années 80, de 19h à minuit, place de l'Hôtel de Ville. Animé par Micro d'Ange.



# Août

**Vendredi 1er août :** Spectacle du groupe Aïoli, 21h30, place de l'Hôtel de Ville.

**Samedi 2 août :** Fête de quartier du Comité des fêtes au Bois de la Combe, de 19h à minuit, animée par Romain et Christine.

**Du 4 août au 12 septembre :** expositions de photos de Monsieur Rémy Bonfils et de peintures par Madame Sophie Bonfils, à l'accueil de la Mairie, aux horaires d'ouverture. Entrée libre.

**Vendredi 8 août :** Concert avec Child of the Moon et Totem, de 19h à minuit, place de l'Hôtel de Ville.

**Dimanche 10 août :** Concert « Claire & Claude », de 10h à 13h, sur le marché dominical.

## Du 15 au 18 août : FETE DE LA SAINT-ROCH

Présence de manèges/forains, avenue de la gare et place de l'Hôtel de Ville.

**Vendredi 15 août :** Soirée dansante avec DJ Pat Event, de 19h à minuit, place de l'Hôtel de Ville.

**Samedi 16 août :** Cérémonie commémorative place du 16 août 1944, à 18h, avec défilé de véhicules d'époque, suivie de la soirée de la Libération animée par Super Nova, avec une 1ère partie année 40, à partir de 21h, place de l'Hôtel de Ville.



### Dimanche 17 août :

-Messe provençale à 10h30, suivie de la danse de la souche

-Course de garçons de café, à 18h, inscriptions 06.46.56.24.93.

-Bal avec Haute Tension Nouvelle Génération, à partir de 21h30, place de l'Hôtel de Ville.



**Lundi 18 août :** soupe au pistou à 19h, sur réservation. Inscriptions du 5 au 12 août à [cdfodtep@hotmail.com](mailto:cdfodtep@hotmail.com), adulte 22€, enfant de moins de 12 ans 14€. Repas suivi à 21h d'un spectacle avec le groupe Souvenirs-Souvenirs sur le thème des années 60.



**Vendredi 22 août :** Théâtrans « Pagnol », par les Trodroladires, à 20h30, place de l'Hôtel de Ville.

**Samedi 23 août :** Fête de quartier du Comité des fêtes à l'école élémentaire Jean Moulin, de 19h à minuit, animée par Haute Tension Nouvelle Génération.

**Samedi 30 août :** Festival du livre et de la convivialité, de 17h à 22h, place de l'Hôtel de Ville. 30 exposants, et concours d'écriture.

Festival précédé de :

-à 15h : conférence de Nathalie Fontan, « à la découverte de vos racines et de votre destinée », salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

-à 16h : tarot avec Gaëtan Ballester "Plongez au cœur des mystères du tarot et laissez-vous guider sur le chemin de votre essence profonde", hall de l'Hôtel de Ville.



# Septembre



**Vendredi 5 septembre :** Théâtrans le vendredi « La Migration des oiseaux invisibles », par Les Créa de Silinaï, 20h30, salle de polyvalente. Entrée libre.

**Samedi 6 septembre :** Journée des Sports, de 10h à 17h, salle de polyvalente.

# Septembre *suite*

**Du 15 septembre au 10 octobre :** exposition de photos et d'aquarelles, par Clotilde et Jean-Marie Largillier, à l'accueil de la Mairie, aux horaires d'ouverture. Entrée libre.

**Dimanche 21 septembre :** Rassemblement de véhicules anciens et de prestige, de 9h à 19h, au cœur du village. Animé par le groupe Child of the Moon et GS Record's.

**Dimanche 28 septembre :** Festival de la craie à Trans, de 10h à 17h, place de l'Hôtel de Ville.



## CONCOURS DE PETANQUE DU CLUB BOULISTE TRANSIAN

Les concours sont réservés aux sociétaires, sauf ceux mentionnés en bleu, qui sont ouverts à tous, sans nécessité d'adhésion.

Ils seront publiés en détails sur le site Internet de la Ville, Facebook et Instagram.

Pour tout renseignement et adhésion à l'association, contactez M. Phavorin au 06.19.18.41.66.

-Les 7, 14, 21 et 28 (la Foux) juin.

-Les 5, 12, 19 et 26 juillet.

-Les 2 (la Foux), 9, 15, 16, 17, 18, 23 et 30 août.

-Les 5, 13, 20 et 27 septembre.

-Le 4 octobre



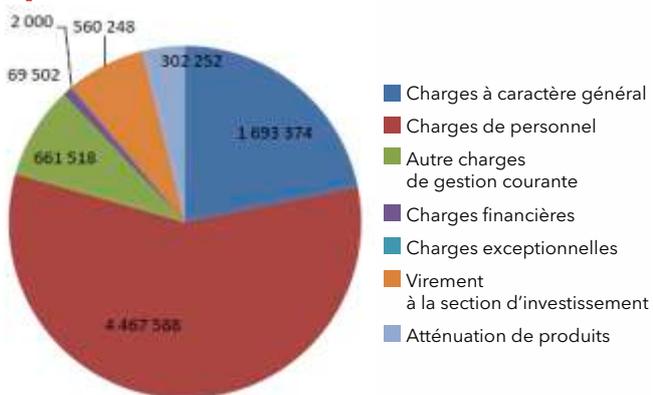
En fonction de l'évolution du plan Vigipirate et des directives associées, certaines manifestations annoncées pourront être modifiées ou annulées. De même, des manifestations non encore communiquées à ce jour peuvent être ajoutées à ce programme.



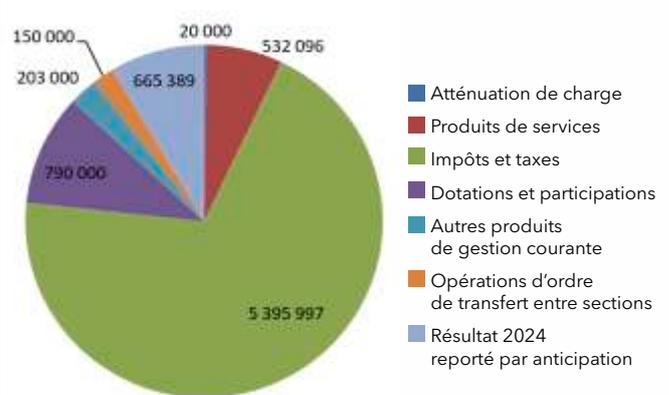
## RECETTES

- Produit des services : **532 096 €**.
- Atténuations de charges : **20 000 €** (remboursement arrêts maladie, contrats aidés).
- Impôts et taxes : **5 395 997 €**.
- Dotations, participations, subventions : **790 000 €**.
- Autres produits de gestion courante : **203 000 €** (dont revenus des immeubles : **64 000 €** + opération d'ordre budgétaire dépense/recette concernant l'achat de chèques déjeuner : 82 650 € + don à la commune (ALSH) : **3 236 €** + remboursements de sinistres, et divers autres produits ex : régularisations factures électricité : **53 114 €**).
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : **150 000 €** (travaux en régie).
- Résultat de clôture 2024 de fonctionnement reporté par anticipation au budget primitif 2025 : **665 389 €**.

### Dépenses (en €) : 7 756 482



### Recettes (en €) : 7 756 482



## BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025

### DÉPENSES

- Taxe d'aménagement : 6 641 €
- Terrains nus : 18 000 €
- Autre matériel et outillage d'incendie : 12 000 €
- Autre matériel technique : 7 211 €
- Autre matériel et outillage de voirie : 38 500 €
- Autres installations. Mat. Outil. Technique : 807 €
- Matériel informatique scolaire : 3 150 €
- Autre matériel informatique : 4 176 €
- Matériel de bureau et mobilier scolaire : 500 €
- Autre matériel de bureau et mobilier : 6 308 €
- Matériel de téléphonie : 1 800 €
- Travaux bâtiments : 83 740 €
- Travaux de voirie : 406 270 €
- Capital des emprunts : 363 950 €
- Travaux en régie : 150 000 €
- Restes à réaliser de 2024 : 146 938 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 495 672 €

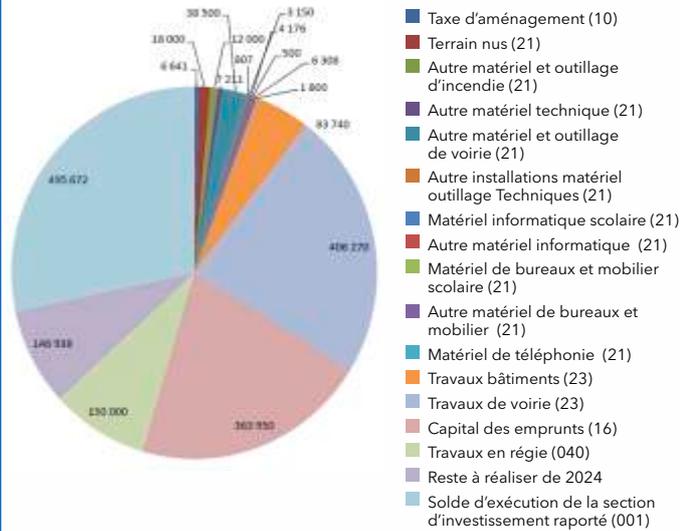
INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Subventions et autres participations	11 812		11 812
FCTVA	140 000		140 000
Taxe d'aménagement	230 000		230 000
Restes à réaliser (subventions)	307 931		307 931
Virement de la section de fonctionnement		560 248	560 248
<i>Excédents de fonctionnement capitalisés (résultats excédentaires de fonctionnement affectés à l'équilibre de la section d'investissement 1068)</i>			495 672
<b>TOTAL</b>	<b>689 743</b>	<b>560 248</b>	<b>1 745 663</b>



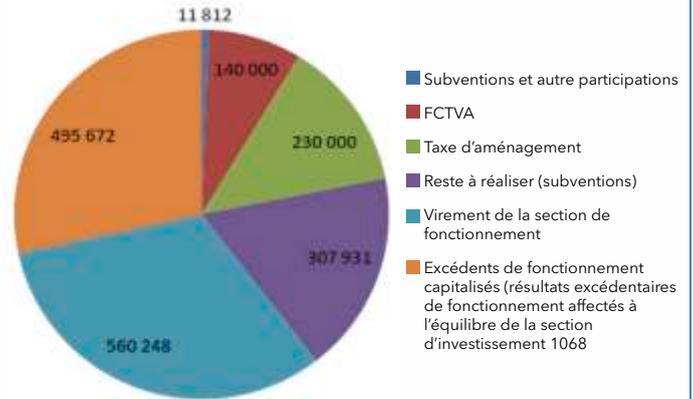
# FINANCES COMMUNALES



## Dépenses (en €) : 1 745 663



## Recettes (en €) : 1 745 663



Les taux d'imposition pour l'année 2025 n'augmenteront pas par rapport à ceux de l'année 2024.

### Les taux de 2025 pour la Commune de Trans-en-Provence sont les suivants :

- Taxe d'habitation 13,95 %, taxe foncière sur les propriétés bâties 35,07 %, non bâties 70 %.

### L'annuité de la dette pour 2025 : 434 258,14 €.

Exercice	Annuité	Intérêts Sans ICNE	Capital	Capital restant dû Au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
2025	434 258, 31 €	70 309, 32 €	363 948, 99 €	4 181 902, 75 €

Pas de recours à un nouvel emprunt pour l'exercice 2025.

Population INSEE 2024 : 6396.

Au 1er janvier 2025, le capital des emprunts restant dû est de **4 181 902,75 €** soit **653,83 €/habitant**.



## DEUX PANIERS ET UN FILET DANS LES AVALOIRS : UN GESTE POUR PROTÉGER NOTRE RIVIÈRE !

Site pilote « Commune expérimentale zéro mégot » dans le cadre de son partenariat avec Alcome, la Municipalité a franchi une nouvelle étape en installant fin mars deux paniers et un filet dans les avaloirs situés à proximité de la pharmacie et de la place de l'Hôtel de Ville.

Créés et installés par la société Pollustock, offerts par l'association Herocean et financés par les sociétés V-Wax, Abioxir et Alcome, ces dispositifs, véritables filtres anti-déchets, permettent d'intercepter les mégots mais également les plastiques et autres débris avant qu'ils ne se retrouvent dans la Nartuby.

Si ces dispositifs représentent une avancée majeure dans la protection de notre environnement, ils ne doivent en aucun cas être considérés comme une invitation à relâcher notre vigilance. Le meilleur déchet reste celui qui n'est pas produit, et plus encore, celui qui n'est pas jeté dans la rue.

Pour information, chaque année ce sont plus de 20 millions de tonnes de déchets qui viennent polluer et dégrader nos rivières, fleuves, mers et océans. 70% d'entre eux proviennent de nos réseaux de collecte des eaux pluviales. Les mégots de cigarettes, en particulier, constituent une source majeure de pollution : un seul mégot peut contaminer jusqu'à 500 litres d'eau et met plus de 12 ans à se dégrader !

Même si les paniers et le filet peuvent les intercepter, il est de notre responsabilité collective, pour se débarrasser de nos mégots, d'utiliser les cendriers de poche, mis à disposition gracieusement dans nos points d'accueil communaux et distribués régulièrement lors des manifestations communales, ou de se déplacer jusqu'aux poubelles ou aux cendriers sur pied installés dans le village.

Ensemble, protégeons notre environnement, préservons la Nartuby, et faisons de notre commune un exemple de responsabilité environnementale !



## DISPOSITIF "SURICATE »

Suricate est une plateforme web collaborative dédiée à la préservation de la qualité des sites relatifs aux sports et loisirs de nature, et à leur amélioration.

Dispositif lancé en 2014 par le ministère des Sports, Suricate permet aux usagers et pratiquants de sports de nature de signaler et géolocaliser des problèmes rencontrés sur le terrain, tels que des pollutions, des conflits d'usage, des erreurs de signalétique ou des équipements défectueux, qui pourront être traités par l'administrateur communal référent (Raphaël BRENIER pour les signalements sur Trans-en-Provence).

L'outil est gratuit, ne nécessite aucune installation, et offre un tableau de bord personnalisé permettant de suivre et de gérer les signalements en temps réel.

Téléchargez l'application Suricate sur Google Play ou l'App store, ou rdv sur : <https://sentinelles.sportsdenature.fr>





# ALBUM DES FESTIVITÉS



Carnaval



Théâtrons le Vendredi « Ma belle-sœur a gagné au loto » par les Baladins du Var



Dédicace de l'ouvrage de M. Chruszez « Meurtres à Trans-en-Provence »



Exposition Aloosan



Exposition de santons par M. Atoch



Cérémonie d'hommage aux victimes du terrorisme



Concert Minor Swing



Atelier aquarelle à la bibliothèque



Théâtrons le vendredi « Fin de service » avec les Arcs côté scène



Exposition de Mme Gilles



Les Printaniales : foire et vide-greniers



# ALBUM DES FESTIVITÉS



Fête de Pâques du Comité des fêtes



West side story

Cérémonie du souvenir de la déportation



Nettoyage de printemps



Théâtrons le Vendredi  
« Carré de femmes »  
avec la cie 100 Limit



Exposition de photos de M. Terpereum



80ème anniversaire du 8 mai 1945



Concert Air Jazz Club Crooner





POUR QUE VIVE TRANS

Chères Transiennes, chers Transians bonjour

- C'est plutôt rassurant : Des individus volontaires qui n'ont pas les mêmes visions politiques, pas les mêmes références peuvent s'entendre, se rassembler et agir pour obtenir une écoute et certains résultats. La mise en place du centre de d'incinération des déchets à la jonction des communes de Trans en Provence, de Draguignan et de La Motte a été annulée. Le projet présenté comme une version définitive n'avait officiellement pas été assez étudié. Pour autant, il s'avère que le développement d'un centre de traitement des déchets permettant de produire de l'énergie électrique est une excellente idée et personne ne le nie. Cette idée recueille même une certaine unanimité mais les Transians et Transiennes veulent être associés plus amplement dans le choix du lieu et de son type de fonctionnement.

- C'est plutôt amusant : Applaudir au succès de la Bibliothèque Municipale ; mais pourquoi la médiathèque a-t-elle fermé ?

- C'est pas drôle : Assister à la désertification des commerces dans le village.

- Ça fait du bien : Même si la route n'a pas été entièrement refaite, de voir la fin des travaux extrêmement gênants mais vraiment utiles pour les années à venir.

- C'est dit : on me pose fréquemment la question et ma réponse ne varie pas. Non je n'ai pas d'étiquette politique, oui je discute avec tout le monde, seul l'intérêt du village m'importe.

Bientôt la période estivale et au vu de ces premiers jours de mai, ce sera mérité.

Que la santé soit avec vous toutes et tous.

Jean Fouriscot



ENSEMBLE POUR  
TRANS EN PROVENCE

**NON COMMUNIQUÉ**

## Ils sont nés :



- Le 09/02/2025 Jack, Olivier, Marius FERNAGUT  
Le 27/02/2025 Louise, Nathalie, Véronique TURREL  
Le 01/03/2025 Leandro, Miguel, Giuseppe ABRARD  
Le 16/03/2025 Alessia ORTIZ MEYER  
Le 05/04/2025 Sajed YOUSSEF  
Le 06/04/2025 Ugo, Bastien, Anfray CICEBEL GELB

## Ils se sont dit « OUI » :



- Le 09/04/2025 Léon FISCHER et Fouzia DJAOU  
Le 19/04/2025 Frédéric REGAIRE et Chrystèle RENOUX  
Le 19/04/2025 Jean-Michel AUVINET et Emilie BIARD  
Le 30/04/2025 Julien ODULES et Jessy GAGLIO

## Ils nous ont quittés...

- Le 08/02/2025 Oguzhan TEKE  
Le 13/02/2025 Emile SARDELLI  
Le 14/02/2025 Hmadrinè MEITE  
Le 17/02/2025 Pierrette MORAND  
Le 18/02/2025 Yvette CARDONA  
Le 22/02/2025 Bruno CONDOLO  
Le 06/03/2025 Andrée DÉLOY  
Le 16/03/2025 Marcel BELLAIRE  
Le 24/03/2025 Jean CHANIOT  
Le 26/03/2025 Raphaël PASTOR  
Le 28/03/2025 Monique HELLEC  
Le 28/03/2025 Cedric De DECKER  
Le 31/03/2025 France LAUTIER  
Le 09/04/2025 Josiane PIAT  
Le 10/04/2025 Béatrix GOETZ  
Le 16/04/2025 Najia BENNOUF  
Le 22/04/2025 Marcelle AGNIEL

# AGENDA / ÉTAT CIVIL



## Agenda

### FESTIVITÉS

Une brochure (à détacher) du programme des festivités de l'été est incluse au centre de cette édition.

### JUIN

**Mercredi 18 juin :** Cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin 1940 par le Général de Gaulle, à 11h, place de la Victoire.

### AOÛT

**Samedi 16 août :** Cérémonie commémorative de la Libération de Trans-en-Provence, à 18h, place du 16 août 1944.

### PROCHAINES COLLECTES DE SANG

#### Vendredi 27 juin :

de 14h30 à 19h, salle culturelle et polyvalente.

#### Vendredi 22 août :

de 14h30 à 19h, salle culturelle et polyvalente.

**Conditions d'éligibilité :** avoir entre 18 et 70 ans, peser plus de 50kg, se sentir en bonne santé. Toute prise de médicaments devra être signalée. Ne pas venir à jeun. Pour tout renseignement, contactez René TIGLI au 06 87 48 88 65. Inscriptions sur le site : [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)

### BENNES

**Le samedi 6 juillet : ouverture uniquement de 8h à 12h.**

Suspension de l'action au mois d'août.  
Reprise le 6 septembre.

## Merci de penser à vos voisins,

La tranquillité de tous, c'est l'affaire de chacun !



Les travaux de bricolage/jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que :

- ❖ les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- ❖ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- ❖ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Le bruit est une nuisance, ses émissions sont réglementées par l'arrêté préfectoral du 20/09/02.



### Marché Provençal



### MARCHÉ PROVENÇAL

Tous les dimanches matin,  
Place de l'Hôtel de Ville.

# Aïoli

★★★  
MONDIALEMENT CONNU  
DANS LE VAR  
★★★



PHOTO - JEAN MICHEL ELOPHE

## EN CONCERT

VENDREDI 1<sup>ER</sup> AOÛT À 21H30 / PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE  
ENTRÉE LIBRE